

Communiqué de presse

Budget 2027 : le réarmement démographique qui défavorise les familles

Politique familiale – Budget

Contact presse :

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009

www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de la
représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Le projet de budget 2027, présenté jeudi en Conseil des ministres, prévoit de remplacer la majoration de retraite de 10 % accordée aux parents d'au moins trois enfants par un forfait de 125 euros (montant issu du rapport IGAS IGF). Il prévoit également de ne pas revaloriser les aides personnelles au logement (APL), « exceptionnellement en 2027 ».

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) dénoncent des mesures injustes, qui frappent les familles au moment où leurs charges explosent.

Le forfait de 125 euros améliorera certes quelques petites retraites de femmes seules, et c'est une bonne nouvelle pour elles. Mais pour les familles, le foyer sera perdant. Cette mesure pénalise lourdement la retraite des familles nombreuses de la classe moyenne, qui ont sacrifié une partie de leur carrière et de leur pouvoir d'achat pour élever trois enfants ou plus.

Depuis les années 1980, les allocations familiales sont sous-indexées. Pour la première fois, la revalorisation serait nulle, alors que toutes les factures flambent : électricité, carburant et, bientôt, alimentation à la suite des canicules de l'été. Ce sont les familles les plus précaires et les plus nombreuses qui seront le plus mises à contribution, alors que ce sont elles qui assurent la stabilité de notre système social et de retraite.

Notre système de retraite et de sécurité sociale repose sur le nombre d'actifs. Or le désir d'enfants des Français (2,27) reste supérieur au nombre d'enfants qu'ils ont réellement (1,56). Il est donc d'une importance vitale pour la nation d'aider les Français à accueillir et à élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent. Le gouvernement ne peut pas, d'un côté, parler de « réarmement démographique » et, de l'autre, défavoriser près de 60 % des familles par la réforme de la majoration de retraite, et 591 000 familles par l'abaissement des plafonds de ressources pour les APL.

Les AFC demandent au gouvernement et au Parlement :

- de renoncer à la suppression de la majoration de retraite de 10 % pour les parents de trois enfants et plus ;
- de revaloriser les allocations familiales et les aides au logement, au minimum au niveau de l'inflation ;

Communiqué de presse

- de mettre en cohérence les arbitrages budgétaires avec l'ambition affichée de relance de la natalité.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».